

La Pologne au cœur de l'Europe

N° 69 Septembre-octobre 2014

M 09894 - 69 - F: 10,00 € - RD



CANADA : 14.50 \$ CAN

 La
documentation
Française 

Prochain numéro :
Les grands ports maritimes



Conseil scientifique

Gilles Andréani
Christian de Boissieu
Yves Boyer
Frédéric Bozo
Frédéric Charillon
Jean-Claude Chouraqui
Georges Couffignal
Alain Dieckhoff
Julian Fernandez
Robert Frank
Stella Gervas
Nicole Gnesotto
Pierre Gresser
Pierre Jacquet
Christian Lequesne
Françoise Nicolas
Marc-Antoine Pérouse de Montclos
Fabrice Picod
Jean-Luc Racine
Frédéric Ramel
Philippe Ryfman
Ezra Suleiman
Serge Sur

Équipe de rédaction

Rédacteur en chef
Serge Sur
Rédacteur en chef adjoint
Jérôme Gallois
Rédactrices-analystes
Céline Bayou
Ninon Bruguère
Secrétaire de rédaction
Anne-Marie Barbey-Beresi
Traductrice
Isabel Ollivier
Secrétaire
Marie-France Raffiani
Stagiaire
Benoît Lerosey

Cartographie

Thomas Ansart
Patrice Mitrano
Antoine Rio

(Atelier de cartographie de Sciences Po)

Conception graphique

Studio des éditions de la DILA

Mise en page et impression

DILA

Contacter la rédaction :

QI@dila.gouv.fr

Retrouver

Questions internationales sur :



Questions internationales assume la responsabilité du choix des illustrations et de leurs légendes, de même que celle des intitulés, chapreaux et intertitres des articles, ainsi que des cartes et graphiques publiés.

Les encadrés figurant dans les articles sont rédigés par les auteurs de ceux-ci, sauf indication contraire.

Vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, quinze ans après son entrée dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dix ans après son adhésion à l'Union européenne, où en est la Pologne ? Elle est désormais au cœur de l'Europe, et de l'Europe entendue au-delà même de l'Union. Les transformations qu'elle a connues et en large part initiées depuis la dissolution du pacte de Varsovie puis la chute de l'URSS sont considérables et, pour l'essentiel, positives. Dans son histoire multiséculaire et tourmentée, le dernier quart de siècle apparaît comme une renaissance, qui lui rend sa liberté, son identité, sa vitalité culturelle, sa souveraineté. Après avoir été tout au long du ^{xx}e siècle partagée ou dominée, s'être vu imposer durant des décennies un système soviétique qui la coupait de l'Europe occidentale et la soumettait à un régime despotique, la Pologne a repris une place pleine et entière dans le concert des nations, place qu'elle entend occuper activement.

Ce sont ces transformations et leur bilan qu'explore le présent dossier. La Pologne est devenue l'un des grands de l'Union européenne, par sa taille, sa population, sa dynamique politique, sa croissance économique. Elle n'est pas – pas encore ? – membre de la zone euro, mais a vocation à s'y intégrer. Elle participe avec l'Allemagne et la France au « triangle de Weimar » qui reconnaît sa nouvelle influence. On peut donc considérer son appartenance à l'Union comme une réussite, qui a enraciné démocratie et droits de l'homme en son sein, accéléré la libéralisation de son marché et accru l'influence de sa diplomatie. C'est là cependant que les interrogations commencent. La Pologne a en effet choisi, avant même l'Union européenne, l'OTAN, le monde transatlantique, les États-Unis. Elle l'a fait pour des raisons sécuritaires, mais sans doute aussi pour équilibrer par l'appui sur les États-Unis la prédominance, du moins à l'époque, du couple franco-allemand en Europe.

Ce faisant, elle contribuait à reconstituer la coupure entre l'Europe et la Russie, au lieu de travailler à développer un mécanisme de sécurité paneuropéen et de maintenir le climat de confiance qui a suivi la fin de la guerre froide. L'accord sur le projet américain de système antimissile en partie installé sur son territoire, la participation à la désastreuse guerre en Irak en 2003, la volonté d'intégrer l'Ukraine dans l'Union européenne et dans l'OTAN, au-delà de ce que beaucoup d'autres membres sont prêts à accepter, tout cela implique une logique de confrontation avec la Russie que ne semble pas pouvoir justifier la présence de l'enclave russe de Kaliningrad à sa frontière. La Pologne a même poussé le zèle pro-américain jusqu'à tolérer sur son sol des prisons clandestines de la CIA, ce qui lui a valu condamnation pour complicité de la part de la Cour européenne des droits de l'homme. Pour l'Europe, n'aurait-elle pas pu mieux faire ?

Les rubriques récurrentes de *Questions internationales* ne quittent d'abord pas l'Europe, avec une étude de la récente présidence grecque de l'Union. Les « Regards sur le monde » se portent ensuite sur la problématique recomposition du Moyen-Orient après les « printemps arabes ». Si le renouveau du cinéma polonais est analysé dans le dossier, c'est un film américain, *Zero Dark Thirty*, objet de controverses autour de l'exécution de Ben Laden, qui nourrit « Questions internationales à l'écran ». Quant à la « Chronique d'actualité », elle traite d'un sujet d'une durable actualité, celui du sport professionnel et de ses enjeux économiques – thème international s'il en est.

DOSSIER...



© Fotolia / Katatonia

La Pologne au cœur de l'Europe

4 Ouverture – La Pologne ou le phénix de l'Europe

Serge Sur

11 Retour dans le concert des nations

Georges Mink

24 La Pologne au sein de l'Union européenne

Ewa Kulesza et Christian Lequesne

35 Les contraintes géopolitiques

David Cadier

48 Sécurité et politique de défense

Stanisław Parzymies

60 Les recompositions de la scène politique nationale

Cédric Pellen

74 Vingt-cinq ans de transformations économiques

Éric Brunat et Jacques Fontanel

Regards sur la culture polonaise

87 La nouvelle scène artistique
Anna Rochacka-Cherner

90 Vers un renouveau
du cinéma
Dorota Szeligowska

Et les contributions de

*Amélie Bonnet (p. 44),
Lise Bourdeau-Lepage (p. 84),
Dorota Dakowska (p. 57),
Romain Su (p. 53),
Jean-Charles Szurek (p. 71),
et Amélie Zima (p. 33)*

Chronique d'ACTUALITÉ

96 Le sport professionnel,
un enjeu politique
et économique
en « trompe-l'œil »
Jacques Fontanel

Questions EUROPÉENNES

98 La présidence grecque
de l'Union européenne :
entre réhabilitation
et singularité
Renaud Dorlhiac

Regards sur le MONDE

105 La recomposition
du Moyen-Orient
après les printemps arabes
Xavier Hautcourt

Les questions internationales à L'ÉCRAN

111 *Zero Dark Thirty* :
polémiques autour du récit
de la mort de Ben Laden
Grégory Bouterin

Documents de RÉFÉRENCE

118 De la Pologne martyre
à la Pologne messie
*Adam Mickiewicz,
Jules Michelet, Czesław Miłosz
et Tadeusz Mazowiecki (extraits)*

Les questions internationales sur INTERNET

124

Liste des CARTES et ENCADRÉS

ABSTRACTS

125 et **126**

La Pologne ou le phénix de l'Europe

Vivre sa vie, l'un des premiers films de Jean-Luc Godard, s'ouvre par une parabole : prenez une poule, ôtez lui ses plumes, il reste la peau ; enlevez la peau, il reste les os ; retirez les os, il ne reste rien, il reste l'âme. La parabole peut devenir métaphore pour la Pologne. Non parce que *Vivre sa vie* conte l'histoire tragique d'une prostituée victime de son souteneur et que, selon le mot de Churchill, les petits États se conduisent comme des prostituées et les grands comme des gangsters, mais parce que cette grande nation a connu au cours de sa longue histoire d'immenses vicissitudes. Ne s'agit-il pas de l'un des seuls États européens, à la formation très ancienne, qui ait disparu pendant plus d'un siècle, avalé par des voisins plus grands que lui ? Puis ressuscité au début du ^{xx}e siècle, après la Première Guerre mondiale, avant de subir de nouvelles tribulations, territoriales et politiques, à nouveau partagé entre l'Allemagne nazie et l'URSS, déplacé et assujéti au camp socialiste après 1945, enfin appelé à redevenir lui-même à la suite de la Table ronde entre le pouvoir communiste et l'opposition démocratique au printemps 1989, de la chute du mur de Berlin et de la disparition du pacte de Varsovie ?

Tribulations polonaises

Au fond, l'histoire de la Pologne est celle d'un empire avorté qui s'est régénéré en devenant nation. Durant ses décennies, voire ses siècles de gloire sous la dynastie des Jagellon, aux ^{xv}e et ^{xvi}e siècles, l'ensemble polonais incorporait des nationalités, des cultures et des religions différentes, de la Baltique jusqu'à proximité de

la mer Noire, sous des monarchies guerrières. Mais les empires périssent, et la Pologne a péri plus vite que ses grands rivaux, Autriche, Prusse, Russie qui pour un siècle l'avaient partagée. La vocation dominatrice de l'ensemble, qui n'avait pas de frontières naturelles dans une Europe centrale ouverte à toutes les invasions, circulations, mélanges de populations, avait débouché sur la réalité de sa division et de son absorption. À la fragilité extérieure s'ajoutait l'instabilité intérieure, et le système de monarchie élective et féodale conduisait à l'anarchie polonaise. Jean-Jacques Rousseau pouvait bien écrire un projet de Constitution pour la Pologne, cherchant à concrétiser ses théories démocratiques, l'anarchie polonaise n'était pas un vain mot. Elle entraînait trois partages successifs et la disparition complète de la Pologne, d'abord au nom de sa sauvegarde, suivant la rhétorique classique des interventions, mélange d'hypocrisie et de cynisme.

La disparition

On lit, en effet, dans le préambule du premier traité de partage, signé à Saint-Petersbourg le 25 juillet 1772 : « Au nom de la très Sainte Trinité, l'esprit de faction qui maintenait l'anarchie en Pologne y faisant craindre la décomposition totale de l'État, qui pourrait troubler les intérêts des voisins de cette république, altérer la bonne harmonie qui existe entre eux, et allumer une guerre générale, l'Autriche, la Prusse et la Russie [...] avaient décidé [...] de rétablir l'ordre dans l'intérieur de la Pologne, et de donner à cet État une existence politique plus conforme aux intérêts de leur voisinage. » On pourra adapter ce langage à certaines interventions contemporaines et, derrière des

[illegible][illegible]

références surannées, on trouvera des réalités modernes. En l'occurrence, derrière les modalités du partage, le principe de l'équilibre qui imposait des compensations que s'accordaient chacun des bénéficiaires, mais qui les renforçait par rapport à l'extérieur, dans l'impuissance ou l'indifférence de l'Angleterre ou de la France, pourtant intéressées à des degrés divers. Ce prétendu rétablissement de l'ordre conduisait la Pologne à son dépeçage. Alors, dans *Ubu roi*, au début du ^{xx}e siècle, Alfred Jarry notait : « L'action se déroule en Pologne, c'est-à-dire nulle part. »

Reconstitué à la fin de 1918, l'État polonais était à nouveau un champ d'affrontements diplomatiques et militaires en Europe jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et son sort devenait l'un des points centraux de la conférence de Yalta. Mollement défendue par Roosevelt et Churchill, divisée entre deux gouvernements extérieurs et rivaux, d'obédience occidentale et communiste, la Pologne tombait dans le camp socialiste lorsque Staline l'obligeait à refuser le plan Marshall, source pour elle d'une frustration dont les conséquences sont sensibles jusqu'à nos jours. Le communisme soviétique pouvait bien lui imposer sa domination politique et militaire, collectiviser son économie, disposer d'une bureaucratie acquise à son idéologie ou servant ses intérêts, la société civile demeurait sourdement hostile, et l'Église catholique, si puissante sur les esprits, attendait son heure. Elle est venue avec un pape polonais, Jean-Paul II, exploitant avec une grande habilité l'épuisement du système soviétique et les mécontentements ouvriers incarnés par Lech Wałęsa. Est alors née la nouvelle Pologne, qui entend redevenir un acteur en Europe.

L'acteur, le sujet, l'objet, le champ

Dans les relations internationales, les États peuvent être des acteurs, des sujets, des objets ou enfin se réduire à des champs. Ce répertoire est aussi une hiérarchie fondée sur leurs capacités respectives. Les acteurs sont autonomes, ils jouent leur partition, formulent leurs règles, définissent leurs intérêts et les servent. Les sujets existent, on doit en tenir compte, ils doivent consentir, mais enfin ils sont soumis, ils obéissent à des normes, ils s'en font même une vertu – et

parfois il leur faut accepter que ces normes soient violentées par les acteurs, qui ont tendance à les plier à leur interprétation souveraine, voire à exporter les leurs. Les objets sont inertes, on ne les écoute pas, on ne tient pas compte de leurs avis, soit qu'on les récuse comme illégitimes, soit que leurs voix ne soient pas audibles. Lorsque les États deviennent champs, leur démembrement est en cours, ils sont au minimum défaillants. Leurs autorités publiques internes sont ou bien impuissantes ou bien rejetées, souvent les deux. Il leur faut se métamorphoser sous la pression extérieure ou disparaître. On trouve aujourd'hui nombre d'exemples de ces diverses positions.

Positions, en effet, et non statuts, parce qu'elles sont évolutives et que leurs ressorts sont multiples aussi bien que précaires, comme ceux de la puissance qui les fonde. La Pologne ainsi a connu ces différentes situations. Acteur européen au début de son histoire, elle a progressivement été assujettie avant d'être l'objet des partages qui en ont fait un champ d'affrontements et de batailles, un espace que parcouraient les conquérants du moment. Lors même qu'on l'a rétablie comme sujet, en 1919 ou en 1945, son sort a été au départ celui d'un objet dont des vainqueurs réglaient le sort. Elle a été durant l'entre-deux-guerres un acteur instable, flottant comme son territoire, par exemple plutôt pro-allemand au moment de Munich, et surtout très anti-tchèque. Le jeu de l'homme fort de l'époque, le colonel Beck, a été d'un machiavélisme voué à l'échec, comme l'est généralement le machiavélisme. Sous domination soviétique, la Pologne a été sujet et a par exemple participé à l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 au nom du pacte de Varsovie, aux côtés de l'URSS et d'autres séides.

C'est dire que l'on ne peut imputer les tribulations polonaises à la seule avidité de ses voisins. Elles tiennent à un ensemble de raisons de nature diverse. Géopolitiques avec un territoire ouvert, sans frontières naturelles et longtemps humainement mélangé, en toute hypothèse très difficile à défendre. Situation qui n'ôte rien à la valeur militaire des Polonais, qui se sont illustrés dans de nombreux conflits. Soldats fidèles de la Grande Armée sous Napoléon, combattants courageux de la Première Guerre mondiale, aviateurs

Les trois partages de la Pologne (1772, 1793 et 1795)



La disparition de la Pologne (XIX^e siècle)



défendant Londres lors de la bataille d'Angleterre en 1940, participant au débarquement en Normandie le 6 juin 1944, ils ont souvent servi les intérêts d'autres puissances au nom des leurs, sans en tirer la reconnaissance qu'ils pouvaient attendre. Raisons intérieures également, qui tiennent aux divisions de la société polonaise. Envahie en 1939, la Pologne est devenue pour l'Allemagne nazie un champ d'extermination, notamment de la plus nombreuse et de la plus brillante communauté juive d'Europe. Mais un certain antisémitisme polonais s'est aussi manifesté sous le communisme.

L'âme

Même au plus profond de son démembrement, de son inexistence étatique, l'âme de la Pologne n'a jamais disparu. C'est ce qui a permis sa renaissance. Cette âme nationale s'est manifestée de diverses manières. Des insurrections épisodiques. La culture, et les intellectuels polonais, littéraires, scientifiques, ont toujours occupé en Europe une place de choix, comme les artistes. L'Église catholique, religion majoritaire qui a protégé l'identité polonaise, un peu à l'instar de ce qu'elle a réalisé en Irlande, nation elle aussi durablement assujettie. Ses soldats, comme on vient de le rappeler, et la résistance polonaise à l'occupation allemande durant la Seconde Guerre mondiale n'a pas été symbolique. Sa diaspora, répandue en Europe et aux États-Unis, où elle demeure consciente et active. Les liens avec la France sont les plus ambigus, parce que les Polonais d'origine, nombreux et divers, intellectuels, guerriers ou mineurs, juifs, catholiques ou agnostiques, se sont fondus dans le creuset national et y ont rempli des fonctions illustres, sans esprit communautaire, sans devenir un lobby particulier. Pas de meilleur symbole de cette survivance de l'âme polonaise et de ces liens avec la France que Frédéric Chopin, fils d'un Français et musicien polonais, mais compositeur parisien, ou Marie Skłodowska-Curie, double prix Nobel en physique et en chimie.

C'est que la cause polonaise a suscité au XIX^e siècle une sympathie particulière en France. On se souvient de l'interjection à la fois nationale et républicaine, « Vive la Pologne,

Monsieur ! », jetée à Paris, en 1867, au tsar Alexandre II par Charles Floquet, futur dignitaire de la III^e République. Sous la monarchie, des alliances matrimoniales avaient rapproché de façon intermittente les deux royaumes, mais sans lendemains durables. Napoléon avait recréé un grand-duché de Varsovie, sans aller jusqu'à une véritable restauration étatique. La France s'est en revanche fait l'avocat de la Pologne lors du traité de Versailles, puis l'a accompagnée dans sa lutte contre les assauts bolcheviques dans les années qui ont suivi, campagne durant laquelle s'est illustré le capitaine Charles de Gaulle, instructeur et théoricien. En 1939, c'est pour répondre à l'agression de l'Allemagne contre la Pologne que la France entre dans le second conflit mondial aux côtés du Royaume-Uni, premier à déclarer la guerre. La défaite et quatre ans d'occupation en sont le produit, mais la France n'en a pas tiré de bénéfice moral auprès de la Pologne, qui lui a longuement reproché son inaction militaire initiale face à la débâcle du pays doublement envahi, par l'Allemagne et l'URSS.

La Pologne entre ambitions et frustrations

Il est nécessaire de garder présentes à l'esprit ces blessures de l'histoire et leurs perceptions contemporaines dans la nouvelle Pologne. Elle est membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis 1999 et de l'Union européenne depuis 2004. Elle a su tirer profit de cette double appartenance, qui lui permet d'aspirer à la fois à la sécurité otanienne et à la prospérité de l'Union. Elle est devenue acteur des deux organisations, et un acteur qui veut pleinement jouer son rôle, à la fois périphérique, puisqu'elle est à la frontière actuelle des deux organisations, et central, parce qu'elle entend bien exercer son influence au-delà, être l'avocat, le mentor, voire le protecteur, des nations d'Europe orientale qui voudraient les rejoindre. Ce pays de 38 millions d'habitants et de plus de 300 000 km² aspire à être considéré comme un des grands de l'Europe et mène une diplomatie entreprenante et active, comme s'il avait du temps à rattraper. Le Triangle de

Weimar avec l'Allemagne et la France en porte témoignage. Au fond, derrière la renaissance d'une nation et d'un État polonais autonomes et vigoureux apparaît le fantôme de la puissance qui un temps domina l'Europe centrale, orientale, voire baltique.

L'Occident, l'OTAN, l'Union européenne

Il est intéressant de noter que l'appartenance à l'OTAN a précédé l'entrée dans l'Union, voire qu'elle l'a accélérée. Au départ, cette entrée dans l'OTAN de la Pologne, et des pays baltes notamment, n'était pas prévue parce qu'aucune grande puissance ne souhaitait humilier une Russie affaiblie et qui ne représentait pas une menace. Elle a résulté d'un lobbying efficace de la Pologne elle-même, qui entendait obtenir la garantie d'une protection américaine en même temps que rentrer dans la grande alliance occidentale, marque d'un choix passionné pour l'Occident. Ainsi, le pays hôte du pacte de Varsovie, organisation directement anti-OTAN, passait avec armes et bagages de l'autre côté. Il est vrai que les conséquences en étaient plus diplomatiques et stratégiques qu'internes, ce qui n'est pas le cas de la participation à l'Union européenne, longtemps attendue et préparée par étapes. Cette participation implique, en effet, une transformation profonde du pays, qui a dû en quelques années organiser une transition politique – du communisme au pluralisme –, économique – du collectivisme à l'économie de marché – et juridique – absorber un demi-siècle de droit de l'Union, alors que les anciens membres ont pu le faire de façon très étalée.

La Pologne a vécu ces choix comme complémentaires, ce qui peut être discuté. Les principes de l'Union européenne sont ceux de la réconciliation, elle a vocation à accueillir en son sein des pays en paix avec eux-mêmes et en paix avec leurs voisins. La Pologne n'a sans doute pas de griefs à l'égard des autres membres de l'Union, ce qui n'est pas le cas à l'égard de la Russie. L'Union européenne a toujours cherché à entretenir avec l'URSS, puis la Russie, des relations apaisées, à la fois en raison de ses valeurs et de son inexistence militaire. Nombre de ses membres participent certes à l'OTAN, mais leur participation remonte à l'époque de la guerre froide, et l'OTAN est une organisation de

guerre froide. On aurait donc pu escompter que les ruptures déchirantes de la décennie 1990 allaient permettre une reconstruction paneuropéenne de la sécurité européenne, dépassant les antagonismes du passé au profit d'un système consensuel sur le modèle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), dont le rôle dans la fin de l'affrontement Est-Ouest avait été considérable. Choisir l'OTAN plutôt que la CSCE, devenue Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), était accepter le risque de la confrontation au lieu de la réconciliation, choix fondateur de l'Union européenne avec la coopération franco-allemande, voire, dans le cas de certains milieux en Pologne, souhaiter la confrontation.

La confrontation, c'est la méfiance à l'égard de la Russie, dont l'objet n'apparaît pas clairement aux observateurs extérieurs. C'est aussi risquer de se mettre en porte-à-faux par rapport à l'Union européenne. On l'a mesuré, par exemple, lorsque, pourtant fortement subventionnée par l'Union, la Pologne a choisi des avions F-16 américains plutôt que des avions européens. On l'a surtout constaté lorsque, avant même son entrée dans l'Union européenne, mais alors que celle-ci était décidée, le pays a choisi de soutenir l'intervention armée des États-Unis en Irak et de la coalition qui la suivait, contre la position fortement affirmée de l'Allemagne et de la France. Le secrétaire à la défense américain, Donald Rumsfeld, pouvait alors ironiser sur « la Vieille Europe », celle des membres fondateurs, opposée à la « Nouvelle Europe », celle des nouveaux membres. Bref, le choix polonais était un choix transatlantique, et même un choix américain. La Pologne se vit comme la pointe avancée d'un Occident dont les États-Unis seraient le leader naturel, et non comme un membre de l'Union pouvant contribuer à l'organisation d'un nouveau pôle international ayant ses intérêts et valeurs propres. La vitalité intellectuelle et culturelle de la Pologne est indéniable. Mais son développement rapide, sa stabilité politique, la modernisation de sa société, sa laïcisation sont surtout le produit de son appartenance à l'Union. Une démographie déclinante obère, en outre, sa dynamique, comme celle de nombreux pays européens.

Le syndrome de l'enfant battu

Pourquoi ces choix, qui peuvent sembler à contre-courant des intérêts de l'Union et de ceux mêmes de la Pologne, au moins à long terme ? À première vue, trois hypothèses peuvent être envisagées. Dans la première, le pays serait un objet, un instrument d'un grand jeu défini ailleurs, c'est-à-dire aux États-Unis. L'ouvrage de Zbigniew Brzezinski, *Le Grand Échiquier*¹, oriente en ce sens : dans une logique géopolitique et géostratégique, il pose que la maîtrise de l'Europe passe par l'ensemble polono-ukrainien, et donc que pousser la Pologne à développer son influence en Ukraine est une clef pour une durable domination américaine, avec le mérite accessoire de préempter l'autonomie stratégique de l'Union à l'égard de la Russie. La deuxième hypothèse voit une Pologne offensive par elle-même, attachée à réparer ce qu'elle considère comme les injustices de l'histoire, à rétablir son ancienne prédominance dans l'espace de l'Europe orientale et baltique, à repousser la Russie le plus loin possible à l'Est. La troisième est plus défensive : c'est le syndrome de l'enfant battu, qui redoute un retour d'une Russie frustrée, qui craint qu'une Ukraine incertaine et flottante ne le facilite, qui estime que sans le développement concomitant de ses voisins le sien propre est menacé.

Ces trois hypothèses sont plus cumulatives qu'alternatives, et la politique étrangère polonaise peut emprunter aux trois en fonction des domaines et des circonstances. Il est entre les trois un point commun, qui est la méfiance à l'égard de la Russie, alors qu'historiquement la Pologne n'a pas moins souffert de l'agressivité allemande, même si le massacre de Katyń demeure dans toutes les mémoires. Staline – encore un mauvais calcul de sa part – aurait déclaré en 1945 qu'il fallait gaver l'oie polonaise de terre allemande, afin de prévenir tout rapprochement entre les deux pays. Il a favorisé le déplacement vers l'ouest des frontières polonaises, au prix d'une épuration ethnique qui alors ne disait pas son nom. En réalité, c'est aujourd'hui avec l'Allemagne réunifiée que la Pologne a les liens

les plus étroits en Europe. Quant à la Russie, la présence de la Biélorussie qui en reste très proche, de l'enclave de Kaliningrad fortement militarisée, la réaffirmation de sa puissance par la présidence Poutine peuvent objectivement justifier l'inquiétude polonaise. N'oublions pas non plus le jeu de certains milieux américains très actifs dans les mouvements récents en Ukraine, sans considération pour l'Union européenne, ses positions et ses intérêts, comme l'ont illustré les propos méprisants, voire orduriers, de Victoria Nuland, secrétaire d'État adjointe chargée de l'Europe et de l'Eurasie.

La crise ukrainienne et ses développements en cours sont une pierre de touche des ambitions polonaises, et peuvent renouveler ses frustrations. Cette crise est au demeurant à somme négative pour tous, un gâchis pour l'Europe dans son ensemble. L'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union a été négocié de façon discrète sans que ses conséquences soient mesurées, sans que la Russie soit impliquée alors que ses intérêts dans la région sont légitimes, et qu'il est clair qu'il était conçu par ses promoteurs comme un chausse-pied pour l'entrée dans l'Union et peut-être dans l'OTAN. Là ne sont évidemment pas les intérêts de l'Union, qui n'a pas vocation à accueillir un pays aux élites mafieuses et corrompues, pas davantage à se confronter à la Russie, revenant à une guerre froide d'un nouveau style. Enfant battu de l'Europe, la Pologne peut estimer n'avoir de comptes à rendre à personne et mener son propre jeu en mettant les autres devant des faits accomplis, car elle n'a guère bénéficié de solidarités historiques effectives. Elle fait fond sur le soutien américain : là est sans doute son erreur, car les États-Unis ne se sont pas mobilisés pour elle en 1939, ne l'ont guère soutenue à Yalta et l'ont négligée lors des mouvements anticomunistes de 1956. Déjà face à la crise ukrainienne ils ont pris leurs distances, et il est clair que le dialogue avec la Russie leur importe avant tout. L'OTAN n'est pas au surplus une garantie automatique. L'isolement n'a jamais été une posture favorable à la Pologne. Elle semble en prendre conscience désormais, quoique tardivement. ■

¹ *Le Grand Échiquier. L'Amérique et le reste du monde* [traduction de *The Grand Chessboard: American Primacy and Its Geostrategic Imperatives*], Bayard, Paris, 1997.

Retour dans le concert des nations

Georges Mink *

*** Georges Mink**

est directeur de recherche émérite à l'Institut des sciences sociales du politique au CNRS, professeur permanent au Collège d'Europe (campus de Natolin). Il a codirigé (avec Laure Neumayer), *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe*, (Palgrave Macmillan, 2013) et prépare la publication de *Pologne au cœur de l'Europe (1914-2014)*.

Quinze ans se sont écoulés depuis l'adhésion de la Pologne à l'OTAN – le 12 mars 1999 – et dix ans depuis celle à l'Union européenne – le 1^{er} mai 2004. Les élites libérales actuellement au pouvoir ont souhaité faire de ces anniversaires une grande fête célébrant la réussite des Polonais et de la Pologne, leur retour sur la scène européenne et, plus largement, dans le concert des nations. Mais ces deux dates sont loin d'être les seules à retenir l'attention des autorités, bien conscientes que le poids du passé, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur et notamment vis-à-vis des États voisins, n'est pas sans incidence sur les décisions politiques.

En septembre 1989, au sortir du régime communiste, les Polonais s'engageaient sur un chemin inconnu avec pour horizon espéré un régime démocratique et une économie capitaliste. Vingt-cinq ans plus tard, une sorte de pulsion commémorative s'est emparée d'eux, alors que 2014 rime avec un nombre exceptionnel d'anniversaires à chiffres ronds. La plupart des célébrations qui y sont associées révèlent la fierté d'un pays qui a su mettre à profit cette période pour mener à bien les processus de changement de régime politique, de transition vers l'économie de marché et de retrouvailles avec les communautés européenne et transatlantique. D'autres anniversaires encore rendent compte des oscillations historiques de cette nation éprouvée par les occupations étrangères. Ces commémorations sont l'occasion de constater qu'entre l'histoire choisie et l'histoire subie les conflits de mémoire continuent à jouer un rôle majeur dans l'espace public.

La nouvelle Pologne

Il y a vingt-cinq ans se terminaient les négociations de la Table ronde en vertu desquelles furent organisées, le 4 juin 1989, des élections qualifiées de semi-libres¹. En septembre 1989, le premier gouvernement non communiste de la région, avec à sa tête Tadeusz Mazowiecki, obtenait son investiture. Quelques mois plus tard, la « thérapie de choc » destinée à assainir l'économie était mise en œuvre par le nouveau ministre des Finances, Leszek Balcerowicz. On lui attribue le mérite d'avoir guidé avec succès la transformation d'une économie de type soviétique obsolète en une économie de marché performante. En quelques mois, il a étouffé l'hyperinflation, a fait du zloty une monnaie forte et a ouvert la voie à

¹ À la Diète, 65 % des sièges furent réservés au Parti communiste et seulement 35 % proposés à la compétition libre, tandis qu'au Sénat les élections étaient entièrement libres.